

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2008-2009

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick œuvre à l'avancement des droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick

Une deuxième année pour moi et encore pleins de réalisations et de projets et que dire des grands défis qui nous attendent pour la prochaine année. L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick est en pleine santé et l'équipe qui en fait partie est désireuse d'accomplir de grandes choses et est très dynamique et surtout fidèle aux objectifs de l'Association.

Il me fait plaisir de vous présenter un résumé de nos réalisations et des projets en cours et de vous offrir quelques réflexions sur les défis qui nous attendent.

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) reprises depuis la dernière assemblée générale annuelle: le 8 novembre 2008 (Post-AGA, réunion en personne à Moncton), le 24 janvier 2009 (réunion en personne à Moncton), le 7 mai 2009 (par téléconférence), le 19 septembre 2009 (réunion en personne à Moncton) et le 7 novembre 2009 (réunion en personne à Moncton).

LES RÉALISATIONS

1. Recrutement

Le recrutement a toujours été un grand défi pour moi et lorsque j'ai accepté la présidence de l'AJEFNB je me suis promis que nous atteindrions des records. L'année 2008 fut une année exceptionnelle pour le recrutement. Pour la première fois, l'AJEFNB obtenait un record de **277 membres**.

L'année 2009 fut moins généreuse du côté des adhésions. Toutefois, le taux d'adhésion des membres de l'AJEFNB de 249 membres pour cette période est quand même demeuré très respectable, et ce, malgré le contexte économique et un taux d'adhésion à la baisse chez les étudiants.

Année	Taux d'adhésion
2001	248 membres
2002	243 membres
2003	240 membres
2004	258 membres
2005	264 membres
2006	232 membres
2007	270 membres
2008	277 membres
2009	249 membres

Je persiste à dire qu'une association est forte lorsqu'elle affiche un taux d'adhésion exceptionnel. Le recrutement sera donc un défi important pour l'Association pour la prochaine année et elle a déjà pris des mesures concrètes pour augmenter le taux d'adhésion pour 2010. En effet, le conseil d'administration de l'AJEFNB a décidé que, pour l'année d'adhésion 2010, les étudiants (tes) inscrits (tes) à la Faculté de droit ne paieraient plus pour devenir membres de l'Association. Par cette décision, nous avons voulu sensibiliser les étudiants (tes) à l'Association et ainsi pouvoir les retenir comme membres après leur départ de la Faculté de droit.

Je désire remercier les représentants de régions qui ont atteint, dans leur région respective, des résultats exceptionnels malgré un contexte économique difficile. Ils ont dû redoubler d'effort cette année et je tiens à les nommer et les remercier pour le recrutement en 2009:

- M^e **Florian Arseneault**, représentant la région Chaleur;
- M^e **Alain Chiasson**, représentant la région Fundy;
- M^e **Guylaine Godin**, représentant la région de la Péninsule acadienne;
- M^e **Glen Gallant**, représentant la région Fredericton;
- M^e **Tina Lagacé-Rivard** représentant la région Victoria-Carleton;
- M^e **Claude Haché**, représentant la région Restigouche;
- M^e **Louis Plourde**, représentant la région du Madawaska;
- M^e **Stéphanie Luce**, représentant la région Westmorland;
- M^e **Mélanie McGrath**, représentant la région Miramichi-Kent;
- Monsieur **Denis Roy**, représentant le corps professoral de la Faculté de droit; et
- Monsieur **Nicholas LeBlanc**, représentant les étudiantes et les étudiants de la Faculté de droit.

2. Site Web

Le nouveau site Web de l'AJEFNB est maintenant fonctionnel et les lacunes rencontrées l'an passé furent corrigées. Je vous encourage à aller le visiter, il comporte plusieurs nouveautés, notamment la page d'accueil avec ses actualités, ainsi que la section réservée aux membres.

Je désire remercier particulièrement M^e Stéphanie Luce pour les efforts qu'elle a déployés durant l'année 2009 pour le site Web de l'AJEFNB.

3. Camps d'été en droit 2009

L'AJEFNB en est maintenant à sa 7^{ième} année de camps d'été en droit. Les camps en droit s'inscrivent dans la programmation des camps d'été *Éducation Plus* du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MÉNB). C'est donc le MÉNB qui s'occupe de la diffusion des renseignements dans les écoles francophones de la province.

Avant 2008, le camp en droit s'adressait uniquement aux jeunes de niveau secondaire. Depuis 2008, l'AJEFNB offre deux camps:

- un pour les élèves âgés de 11 à 13 ans (camp primaire), et
- un pour les élèves âgés de 14 à 17 ans (camp secondaire).

❖ **Camp primaire**

En 2009, le camp primaire s'est déroulé du 28 juin au 3 juillet 2009 et 10 étudiants y ont participé. Les participants étaient enthousiastes à apprendre les notions juridiques et tout au long de la semaine, leur motivation et leur participation furent extraordinaires. Un camp primaire réussi!

❖ **Camp secondaire**

En 2009, le camp secondaire s'est déroulé du 5 au 10 juillet 2009 et 9 étudiants y ont participé. L'énergie, leur soif d'apprendre et leur motivation étaient exceptionnelles. La dynamique du groupe était très positive tant au niveau des activités en classe, des activités sportives et sociales. Trois étudiants ont même donné une entrevue à la radio de Radio-Canada. Un camp secondaire également réussi!

Je désire remercier tous les moniteurs et animateurs qui ont participé aux camps primaire et secondaire : Annie Foulem-Haché, Philippe Morin, Renée Blanchard, Renée Roy et Sarah Burke.

4. Congrès mondial acadien 2009

L'AJEFNB était l'organisme parrain de la conférence de l'honorable Juge Michel Bastarache organisée dans le cadre du Congrès mondial acadien 2009. Cette conférence a eu lieu le 11 août 2009 au campus de Shippagan, Université de Moncton, dans le cadre du volet "La grande Jasette.com".

Cette conférence a connu un grand succès et la participation fut exemplaire (150 participants). Un merci tout à fait spécial à Larry Landry, à Guylaine Godin et à Annie Foulem-Haché.

5. Le bulletin d'information *Le Bref*

Le Bref a été publié quatre fois pendant l'année 2008-2009 et a été diffusé gratuitement aux membres et amis de l'Association. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a choisi les membres suivants pour la rubrique *Profil d'un membre* :

1. L'honorable Paul Duffie (décembre 2008),
2. L'honorable Jolène Richard (mars 2009),
3. M^e Roger Bilodeau (juin 2009), et
4. M^e Marc Guignard (septembre 2009).

Un merci spécial à madame Denise Surette et à M^e Larry Landry pour leur contribution au bulletin depuis plusieurs années.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'AJEFNB

Durant l'année 2008-2009, l'AJEFNB a été représentée dans différents forums. Voici un tableau des activités principales de l'Association:

Date	Activités	Lieu	Représentant
23 janvier 2009	Consultation du ministère des Affaires intergouvernementales	Fredericton	Annie Foulem-Haché
30 janvier 2009	Rencontre CTTJ/AJEFNB/AJEFNE	Moncton	Annie Foulem-Haché
5, 6 et 7 février	Réunion mi-hiver ABC/N.-B.	Caraquet	Anik Bossé et Annie Foulem-Haché
7 Février 2009	Planification stratégique de la FAJEFCL	Toronto	Larry Landry
20 février 2009	Conseil pour l'aménagement du français au N.-B.	Bouctouche	Annie Foulem-Haché
13 et 14 mars 2009	Forum de concertation des organismes acadiens du N.-B.	Dieppe	Anik Bossé et Annie Foulem-Haché
7 avril 2009	Consultations du MAI avec les membres du Forum	Moncton	Annie Foulem-Haché
16 avril 2009	Journée du droit 2009	Bathurst	Annie Foulem-Haché
10 juillet 2009	Réunion du Conseil d'administration du Barreau du N.-B.	St-Andrews	Anik Bossé
11 août 2009	Congrès mondial acadien 2009	Shippagan	Larry Landry, Guylaine Godin et Annie Foulem-Haché
14 au 18 août 2009	Réunion du Conseil d'administration de la FAJEFCL	Irlande	Anik Bossé
	Formation juridique sur les droits linguistiques et droits des minorités sur la scène internationale.	Irlande	Anik Bossé
25 et 26 septembre 2009	A.G.A. de la SANB	Caraquet	Annie Foulem-Haché
16 et 17 octobre 2009	Forum de concertations des organismes acadiens du N.-B.	Beresford	Anik Bossé et Annie Foulem-Haché

LES PROJETS

1. Règles de procédure du N.-B. annotées; édition 2009-2010

Le travail préliminaire a débuté et l'auteur, M^e Basile Chiasson, c.r., a entamé la rédaction du texte. Le travail d'édition et de révision débutera très prochainement. À nos membres, nous pouvons vous assurer qu'en 2010 une nouvelle édition des *Règles de procédure du N.-B., annotées* sera disponible.

Il est à noter qu'une bonne partie des fonds pour la réalisation de ce projet proviennent des recettes de vente de l'édition 2005.

2. Guide juridique pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick

L'AJEFNB va publier un *Guide juridique pour les aînés francophones du Nouveau-Brunswick* afin de les informer de leurs droits. Ainsi outillés, les aînés seront mieux préparés pour prendre des décisions d'importance majeure dans leur vie et seront en mesure de bien préciser leurs questions au moment où ils auront recours à des conseils juridiques ou autres. L'AJEFNB souhaite ainsi sensibiliser la communauté des aînés en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits et aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le but ultime du *Guide* est de permettre à tous les aînés francophones du N.-B., peu importe leur statut social, de vivre une vie pleinement épanouie. En étant davantage informés, les aînés pourront jouer un rôle actif et contribuer au mieux-être social de leur collectivité.

Un merci spécial aux bailleurs de fonds, dont le gouvernement fédéral en vertu du programme Nouveau Horizons pour les aînés et le gouvernement provincial grâce au *Programme relatif à la prestation de services dans les deux langues officielles* (PSLO). Nous nous devons également de mentionner le rôle important de partenaire et de consultant de l'Association des aînés et aînées francophones du Nouveau-Brunswick.

3. Guide juridique de la FÉÉCUM

Nous venons de conclure un partenariat avec la Fédération des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton afin de mettre à jour le « Guide Juridique 2004 » de l'Association. Ce projet en est à l'étape préliminaire.

4. Publication des jugements

Dans mon rapport annuel de l'an dernier, je m'étais engagée, dans les défis de l'Association, de travailler rigoureusement sur le dossier de la publication des jugements. Je m'engageais, plus particulièrement, à ce que l'Association se penche davantage sur les démarches qui devraient être entreprises pour faire avancer cet important dossier.

Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais je suis très fière de vous annoncer que ce dossier, en 2009- 2010, fut le dossier prioritaire de l'AJEFNB et des décisions importantes furent prises par le Conseil d'administration. Ces décisions ont fait en sorte de faire avancer ce dossier, et ce, de façon très significative.

Rappelons-nous qu'en 2003, l'AJEFNB déposait une plainte concernant le manque de traduction des décisions de divers tribunaux au Nouveau-Brunswick. Suite à cette plainte et à une enquête, le Commissaire aux langues officielles du N.-B., M^e Michel Carrier, c.r., avait suggéré, dans son rapport 2006, plusieurs recommandations au gouvernement provincial. Dans son rapport déposé le 18 novembre 2008, le Commissaire déplorait l'inaction du gouvernement provincial et précise qu'il « est découragé non seulement par la position qu'a fini par prendre le ministère de la Justice, mais également par le fait qu'il n'ait fourni aucun détail au sujet de toute analyse ou de tout travail accompli par le ministère pour donner suite aux questions qu'il a soulevées dans son rapport d'enquête sur cette affaire. Rien ne semble avoir été réalisé depuis que le problème a été soulevé la première fois en 2003. Il est déconcertant de voir qu'une question si importante bénéficie de si peu d'attention ».

Devant la passivité du gouvernement provincial dans ce dossier, et ce depuis plusieurs années, l'AJEFNB a pris des moyens beaucoup plus agressifs en 2009 pour faire avancer cet important dossier:

- En janvier 2009 : une décision importante du Conseil d'administration de rendre prioritaire le dossier de la publication des jugements et d'entreprendre des mesures plus rigoureuses et d'entamer une poursuite devant les tribunaux si la situation est inévitable;
- En février 2009 : la recherche d'un membre intéressé à prendre le dossier et à engager la poursuite devant les tribunaux;
- Le 12 mai 2009 : une correspondance fut envoyée au Commissaire aux langues officielles du N.-B., pour l'encourager fortement à se prévaloir du paragraphe 43(9) de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et ainsi entamer un recours judiciaire contre le gouvernement du Nouveau-Brunswick afin que ce dernier respecte ses obligations légales;
- Le 21 mai 2009 : la réponse du Commissaire à la nôtre qui affirme que la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* ne donne pas expressément l'autorité au Commissaire de poursuivre le gouvernement ce qui fait en sorte que ce dernier n'a pas les ressources humaines et financières pour entreprendre une telle démarche;
- Le 10 juillet 2009 : invitation par le Barreau du Nouveau-Brunswick pour leur expliquer le dossier de la publication des jugements au Nouveau-Brunswick. Obtient l'appui à l'unanimité par le conseil d'administration du Barreau du N.-B. quant à nos démarches dans ce dossier et reconnaissance d'un partenariat;

- Le 19 septembre 2009 : à sa demande, rencontre le sous-ministre de la justice, M^c Yvon G. LeBlanc, lors de la réunion régulière du Conseil d'administration de l'AJEFNB. Ouverture du ministère de la Justice de reprendre l'idée d'un comité pour étudier le dossier.

-Le 28 octobre 2009 : envoie une correspondance au sous-ministre LeBlanc pour réitérer notre position dans le dossier de la publication des jugements et pour clarifier que le mandat du comité devra être de mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux langues officielles du N.-B. dans son rapport 2006.

LES DÉFIS

De gros défis attendent l'Association en 2009-2010. **Le dossier de la publication des jugements** retiendra une attention particulière et nous espérons être en mesure d'établir et de mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux langues officielles.

Le dossier de la nomination des juges bilingues est également un dossier qui retiendra notre attention en 2009-2010. Cette année, ce dossier a pris beaucoup d'envergure et l'AJEFNB était présente lorsque des nominations étaient sur le point d'être annoncées et était également présente pour réagir après les nominations. À cet effet, plusieurs correspondances furent envoyées au ministre de la Justice et plusieurs communiqués furent émis. La couverture médiatique était également présente.

Le programme obligatoire de perfectionnement professionnel permanent (PPPO) du Barreau du Nouveau-Brunswick sera également un dossier qui intéressera l'AJEFNB en 2009-2010. Ce programme devenant obligatoire le 1^{er} janvier 2010, l'AJEFNB devra veiller à ce que le Barreau du Nouveau-Brunswick offre à ses membres francophones un nombre égal de sessions de perfectionnement professionnel permanent obligatoire à celles offertes en langue anglaise et que le Barreau s'engage à veiller à ce que les sessions soient de qualité égale. Le Barreau du Nouveau-Brunswick a créé un groupe de travail comprenant un représentant de l'Association du Barreau canadien-division du N.-B., un représentant de l'AJEFNB et un représentant du Conseil du Barreau du Nouveau-Brunswick. Ce comité est chargé de rendre le programme fonctionnel et d'en définir les paramètres. M^c Florian Arseaneault est le membre de l'AJEFNB qui siège à ce comité.

De plus, chaque association de juristes d'expression française à travers le Canada aura en 2009-2010 un défi de se familiariser avec **le programme d'appui aux droits linguistiques (PADL)**. L'AJEFNB a appris le 29 octobre 2009, que suite à nos soumissions, l'un de nos membres, M^e Maurice F. Bourque, c.r., fut retenu à titre d'expert représentant le Nouveau-Brunswick. Il siègera au comité d'experts du PADL. L'AJEFNB est très fière de cette nomination. Félicitations M^e Bourque! Avec le comité d'experts mis en place, le nouveau programme devrait être fonctionnel avant la fin de l'année 2009.

Le dossier de la santé en français au N.-B. retiendra également l'attention de l'AJEFNB en 2009-2010.

Enfin, **le recrutement de l'AJEFNB** méritera une attention particulière cette année afin de s'assurer que le taux d'adhésion de l'AJEFNB redevienne un taux exemplaire en atteignant de nouveaux records.

CONCLUSION

En conclusion, je désire vous remercier pour votre présence à votre assemblée générale annuelle. L'AJEFNB doit son statut par rapport aux droits linguistiques dans la province du Nouveau-Brunswick à ses membres toujours fidèles et solidaires à la cause, aux membres de son conseil d'administration qui travaillent avec acharnement pour accroître l'exercice de la pratique du droit en français et pour concrétiser et faciliter l'accès en français aux tribunaux néo-brunswickois.

L'AJEFNB ne serait pas ce qu'elle est sans le travail et le dévouement de son personnel. L'équipe est composée de la responsable des services administratifs, Denise Surette et de la directrice générale, M^e Annie Foulem-Haché. À vous deux, je désire vous donner toute ma gratitude pour votre dévouement à l'Association. Sachez que votre professionnalisme et votre disponibilité assurent à l'Association une base solide pour piloter les projets et pour mener à bien les objectifs de notre association.

L'année 2008-2009 fut pour moi une année mémorable et j'en remercie les membres, le Conseil d'administration et le personnel.

La présidente de l'AJEFNB,

Anik Bossé